



Coopération intercommunale en matière d'achats publics

Résumé de la note thématique de l'antenne Région-Energie

Résumé de la note thématique « Coopération intercommunale en matière d'achats publics »

Lorsque des communes décident de se regrouper pour leurs achats de produits et de services, elles peuvent non seulement augmenter la création de valeur ajoutée au niveau régional, mais participent aussi de manière non triviale à la promotion du développement durable.

Nombre d'arguments plaident pour la collaboration intercommunale en matière d'achats publics : le meilleur niveau de qualité et la durée de vie plus longue des produits à prix équivalent, l'amélioration des conditions présidant aux achats par l'accroissement du volume de commande et la réduction des frais de personnel.

Les communes acquièrent des produits et des services soit pour leur usage propre (papier, équipements électroniques, etc.) soit pour les partager avec d'autres communes (tondeuses, services de voirie, etc.). Le programme Cité de l'énergie met à disposition des communes des directives en matière d'achats publics durables, les Directives Achats responsables. Or les Régions-Energie offrent un potentiel particulier en matière d'achats publics responsables, étant donné qu'elles offrent déjà un cadre de collaboration aux communes qui les composent, et qu'elles ont pour finalité de promouvoir l'efficacité énergétique et la durabilité.

Les achats publics responsables prennent une place croissante au sein des communes, comme on peut le voir dans les postulats ci-dessous.

1 Postulats

1.1 MISE EN COMMUN DES ACHATS PUBLICS DE PLUSIEURS COMMUNES

Coopérer permet aux communes de profiter de diverses synergies et d'acheter à meilleur compte, et par là même de satisfaire plus facilement aux Directives Achats responsables. Selon le volume de commandes, elles doivent procéder de gré à gré ou par appel d'offres selon les règles de l'OMC.

1.2 ACHAT AUPRÈS DE FOURNISSEURS DE LA RÉGION

Les achats effectués de manière ciblée dans la région peuvent contribuer à augmenter la création de valeur ajoutée dans la région. La loi n'autorisant pas une stricte limitation aux fournisseurs locaux, il est possible d'appliquer des critères ayant trait à la durabilité et à la qualité, comme les émissions polluantes dues aux transports ou les délais de livraison, de façon à améliorer les chances des prestataires de la région. Il est également important de planifier les volumes de commande (répartition par lots, au besoin) de manière à inclure les prestataires de taille modeste.

Les raisons de collaborer	Exemples de collaboration
Pour des raisons d'ordre technique ou logistique, recours au même prestataire ou au même produit.	Planification intercommunale des constructions, p. ex. celle d'un EMS.
Regroupement des commandes de manière à obtenir de meilleures conditions.	Mise au concours des prestations de voirie (collecte et valorisation du verre usagé ou des déchets verts).
Réduction des coûts financiers et de personnel liés à l'élaboration des cahiers des charges et au lancement d'appels d'offres.	Acquisition groupée de prestations IT.
Durabilité écologique, économique et sociale par l'exploitation des synergies que permet une mise en commun des achats publics.	Achat groupé d'équipements électroniques, de papier, de produits d'entretien, etc.

2 Exemples de projets menés dans les Régions-Energie

L'antenne Région-Energie a connaissance des projets suivants en matière d'achats publics groupés :

2.1 SURSELVA : COORDINATION DES ACHATS PUBLICS

Facteurs déclencheurs	Descriptif du projet	Résultats
Les achats publics doivent être coordonnés dans les communes de la région de Surselva, pour obtenir de meilleures conditions et acheter de manière plus responsable au plan écologique.	Les communes se voient proposer des directives et des formations en matière d'achats responsables. Un concept ad hoc est élaboré et testé dans le cadre d'une étude pilote.	Le projet n'est pas encore achevé.

2.2 SURSELVA : STATIONS DE CHARGE POUR VTT ÉLECTRIQUES, [LINK](#)

Facteurs déclencheurs	Descriptif du projet	Résultats
Lancement par la région de Surselva et les organisations touristiques, pour une mobilité intégralement zéro-carbone et pour la promotion touristique de la région.	Les communes se sont groupées pour mettre en place des stations de charge pour VTT électriques.	La mobilisation d'une diversité d'acteurs dans les communes, comme les magasins et clubs de vélo, les restaurants, les hôtels et résidences, les organisations touristiques, etc., a permis de mettre en place une vingtaine de stations de charge.



Une station de charge pour VTT électrique placée au cœur du village.

2.3 BELLINZONESE : ÉCLAIRAGE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS, [LINK](#)

Facteurs déclencheurs	Descriptif du projet	Résultats
Le projet a été présenté et mis en œuvre en 2015 dans le cadre du groupe de travail de la Région-Energie. Un formulaire a par ailleurs été mis au point, destiné à la saisie d'informations dans les bâtiments.	L'éclairage a été analysé dans tous les bâtiments publics du district de Bellinzone. Chaque commune s'est vu proposer une offre standard d'assainissement et d'achats groupés.	Les types de lampes mis en œuvre et leur nombre ont été recensés pour 88 bâtiments publics. L'analyse a révélé un potentiel d'économies de 56% en cas de passage aux lampes LED. Certaines communes ont aussi changé leurs systèmes d'éclairage.

3 Formes de coopération

3.1 MODÈLE DE COOPÉRATION (AD HOC)

Un modèle de coopération possible est un regroupement informel et ponctuel dans lequel les communes présentent une image unifiée vis-à-vis de l'extérieur, mais conservent leurs prérogatives individuelles en matière d'adjudication et de conclusion de contrats.

Ce modèle de coopération peut s'appliquer à un appel d'offres ou à plusieurs. Idéalement, une commune prend les rênes d'une procédure d'adjudication. Il n'est pas nécessaire de constituer un syndicat intercommunal ou une association, les communes forment simplement une communauté d'intérêts (société simple, art. 530-551 CO).

Ce type de coopération a pour avantage de simplifier l'administration, de regrouper les commandes et d'accélérer la mise en œuvre. Les communes restent toutefois obligées de procéder par appel d'offres et sont liées par les résultats de ceux-ci.

3.2 ACHETEUR TIERS

Dans cette forme de collaboration, une organisation formellement indépendante des mandants gère les commandes en son nom, par le biais d'une association ou d'une autre entité juridique. L'association devient un partenaire contractuel. Le contrat peut soit porter sur l'intégralité de la prestation, soit être conçu comme un contrat-cadre avec droit d'option pour les membres de l'association. Le contrat-cadre est passé entre l'association et les fournisseurs et fabricants, avec des conditions claires concernant les produits et les prix.

Les communes effectuent leurs achats sans nouvel appel d'offres auprès du service d'achat centralisé, ce qui les soulage de la procédure d'appel d'offres et de l'élaboration des contrats. Elles sont libres de recourir ou non aux résultats de l'appel d'offres, un avantage de plus de cette forme de coopération.

4 Autres exemples

4.1 ÖKOBESCHAFFUNGSSERVICE (ÖBS) DANS LE VORARLBERG (AUTRICHE), [LINK](#)

ÖBS est une association environnementale soutenant les communes et les organismes publics dans l'achat écologique des types de produits les plus divers.

Après avoir été mandaté par une commune, ÖBS élabore le dossier d'appel d'offres en tenant compte des critères écologiques pertinents, avec l'aide d'experts compétents. Il prend en charge la procédure d'appel d'offres ainsi que l'adjudication au soumissionnaire proposant la meilleure offre. Les produits sont livrés directement par les fournisseurs à la commune.

De nombreux avantages pour les communes :

- savoir-faire cumulé des experts
- forte orientation pratique, orientation sur les besoins des communes/institutions
- échantillonnage et examen d'un vaste assortiment de produits
- garantie de qualité des produits
- plus grande création de valeur régionale que dans l'adjudication individuelle
- réduction de la charge de travail supportée par chaque commune
- plus grande sécurité du droit pour l'appel d'offres, l'adjudication et l'achat

4.2 PRAKTISCHER UMWELTSCHUTZ (PUSCH), [LINK](#)

La fondation travaille à la constitution d'une association d'achat groupé pour les villes et les communes, dont la mission consistera à coordonner l'achat de produits standardisés et présentant un impact aussi faible que possible sur l'environnement. Pusch assurera le secrétariat de l'association. Après avoir établi les besoins des villes et communes participantes, elle lancera les procédures d'achat en collaboration avec les délégués des villes et communes et les experts mandatés.

Un projet-pilote est en cours, qui consiste à identifier les produits pouvant se prêter aux achats groupés, à formuler des critères d'achat et à lancer un appel d'offres avec l'accompagnement d'un juriste. Dans un deuxième temps, Pusch prévoit de mettre sur pied une offre sur le long terme, de constituer plusieurs communautés d'achat et de lancer les appels d'offres par le biais de l'association.

L'objectif est d'amener le plus grand nombre possible de villes et de communes à lancer des appels d'offres groupés de manière à se fournir en produits standardisés et présentant un impact aussi faible que possible sur l'environnement, dans le respect d'un catalogue de critères écologiques et sociaux.

Avantages pour les villes et communes participantes :

- de meilleurs prix
- de meilleures conditions-cadres
- une meilleure sécurité du droit
- un plus grand professionnalisme
- des produits durables

Se grouper pour acheter de manière durable !

Les communes effectuant leurs achats de façon groupée profitent de nombreux avantages. Elles bénéficient de meilleures conditions du fait des plus grands volumes commandés, et obtiennent des produits et des services moins chers et de meilleure qualité. Regrouper leurs forces et leur expertise leur permet de simplifier leurs achats, et de les effectuer selon des critères éprouvés de durabilité : transports, caractéristiques des produits, etc. Elles pourront également développer des critères favorisant les achats locaux, ce qui permettra d'accroître la création de valeur ajoutée au plan régional et de ménager ainsi une plus large place aux critères sociaux, aux côtés des critères d'ordre écologique et économique.

Contact**Antenne Région-Energie**

c/o Effiteam

Rue Jean Prouvé 14

1762 Givisiez

Tel. 026 470 14 00

antenne@region-energie.ch

www.region-energie.ch